

Règlement de consultation

Fabrication et livraison d'un vibro-carottier pour les navires de la flotte océanographique Française

N°251000188

Date limite de remise des offres : 16/10/2025 à 14h00(fuseau horaire PARIS)

IFREMER

Zone Industrielle de la Pointe du Diable
1625 route de Sainte Anne
29280 Plouzané

Table des matières

1. Présentation de l'IFREMER	4
2. Objet de la consultation	5
3. Cadre de la consultation	5
3.1. Procédure de passation	5
3.2. Modification du marché.....	5
3.3. Allotissement	5
3.4. Forme du marché.....	5
3.5. Montants.....	5
3.6. Classification CPV	5
3.7. Modalités d'attribution	6
3.8. CCAG.....	6
3.9. Variantes à l'initiative du candidat.....	6
3.10. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)	6
3.11. Négociation.....	7
3.12. Durée du marché	7
3.13. Unité monétaire.....	7
3.14. Langue de rédaction des propositions	7
3.15. Délai de validité des offres.....	7
3.16. Modification de détail au dossier de consultation	7
3.17. Compléments à apporter au dossier de consultation.....	7
4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
5. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
5.1. Document à produire.....	8
6. CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES	9
7. CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES	9
7.1. Calcul de la note prix (à partir des montants en € HT).....	9
7.2. Calcul de la note technique.....	9
7.3. Calcul de la note finale	10
8. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU	10
9. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	10

10.	RENSEIGNEMENTS	
COMPLEMENTAIRES.....		12
11.	CALENDRIER	
PREVISIONNEL		12

1. Présentation de l'IFREMER

Etablissement public à caractère industriel et commercial, l'Ifremer est placé sous la tutelle conjointe du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et de l'Energie et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Ses missions sont :

- connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable ;
- améliorer les méthodes de surveillance, de prévision d'évolution de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier ;
- favoriser le développement économique du monde maritime ;

Pour atteindre ces objectifs, l'Ifremer concentre son action dans les domaines suivants :

- la recherche ;
- l'expertise d'intérêt public (surveillance de l'environnement littoral et contrôle de la qualité des produits de la mer) ;
- la mise à disposition de moyens (flotte océanographique et développement technologique) ;
- le transfert vers les entreprises et la valorisation de ses activités.

Ses domaines d'activités sont :

- surveillance, usage et mise en valeur des mers côtières ;
- surveillance et optimisation des productions aquacoles ;
- ressources halieutiques, exploitation durable et valorisation ;
- exploration et exploitation des fonds océaniques ;
- circulation et écosystèmes marins, évolution et prévision ;
- grands équipements pour l'océanographie.

Principales coopérations internationales :

L'Ifremer travaille en réseau avec la communauté scientifique française et internationale, et en partenariat avec des organismes de nombreux pays. La coopération de l'Ifremer est centrée sur des grands programmes internationaux, sur l'Outre-mer, sur l'International (Etats-Unis, Canada, Russie, Japon, Chine, Brésil, ...), et sur une politique méditerranéenne associant l'Europe à la rive Sud de la Méditerranée. Les coopérations internationales de l'Ifremer permettent un meilleur partage de la connaissance, du savoir-faire et des échanges de compétences scientifiques.

Ses actions internationales s'appuient sur :

une volonté de l'Union Européenne d'internationaliser la recherche européenne ;
une démarche internationale de l'Agence Nationale pour la Recherche ;

une dimension méditerranéenne croissante.

L'IFREMER en quelques chiffres :

1500 personnes, 2000 en incluant les filiales et laboratoires associés ;
budget annuel d'environ 213 M€ (hors opérations internes) ;
30 sites géographiques en métropole et DOM-TOM.

2. Objet de la consultation

Le présent marché est un accord-cadre qui a pour objet la fabrication et la livraison d'un vibro-carottier pour les navires de la flotte océanographique Française.

3. Cadre de la consultation

3.1. Procédure de passation

La procédure retenue est la procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

3.2. Modification du marché

Le pouvoir adjudicateur se réserve expressément la faculté de réaliser des modifications au marché public en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la commande publique.

3.3. Allotissement

Le présent marché n'est pas allotri. Les prestations du marché représentent un tout homogène qui ne peut être scindé en lots.

3.4. Forme du marché

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commandes en application des articles L2125-1 et R2162-3 du Code de la Commande Publique.

3.5. Montants

Le montant minimum correspond au montant du poste 20 du bordereau des prix unitaires.

Le montant maximum est de 210 000 € HT.

3.6. Classification CPV

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Objet principal :

42412110-1 Machines d'extraction.

3.7. Modalités d'attribution

L'accord-cadre sera attribué :

- soit à une entreprise individuelle,
- soit à des entreprises groupées.

Les opérateurs économiques se constituent en groupement selon la forme qu'ils souhaitent, à savoir en groupement solidaire ou en groupement conjoint.

Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement :

- un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement ;
- En cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire.
- en cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser ;
- les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.
- Les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à nous fournir).

Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) public(s) plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : oui
- En qualité de membres de plusieurs groupements : oui

3.8. CCAG

Le présent marché fera référence au CCAG/MI du 30 mars 2021 qui approuve les clauses générales administratives applicables aux marchés publics industriels.

3.9. Variantes à l'initiative du candidat

Les variantes libres entreprises ne sont pas autorisées.

3.10. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le présent marché ne prévoit pas des Prestations supplémentaires éventuelles.

3.11. Négociation

Suite à l'analyse des propositions, l'Ifremer se réserve la possibilité de conduire une ou plusieurs phases de négociation(s) avec le ou les candidat(s) dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement. Les discussions pourront porter sur tous les aspects de l'offre, tant techniques que financiers. Le cas échéant le résultat des négociations fera l'objet d'une mise au point avec le candidat retenu avant la notification du marché. Le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché directement sans négociation.

3.12. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans qui prend effet à compter de la date de notification de l'accord-cadre.

3.13. Unité monétaire

L'unité monétaire est l'Euro.

3.14. Langue de rédaction des propositions

Les offres des candidats seront rédigées en français ou en anglais.

3.15. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.16. Modification de détail au dossier de consultation

L'IFREMER se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres finales, des modifications de détail au dossier de consultation. La personne publique informera tous les candidats dans les conditions respectueuses du principe d'égalité.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition ci-dessus est applicable en fonction de la nouvelle date.

3.17. Compléments à apporter au dossier de consultation

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de la consultation, néanmoins le candidat aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un professionnel. Dans ce cas, il devra obligatoirement annexer à son acte d'engagement un état faisant apparaître ces erreurs, omissions ou contradictions, et présentera, s'il y a lieu, une proposition complémentaire incluant le coût des prestations supplémentaires.

4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur fournira au candidat le dossier de consultation comprenant :

- le présent règlement de la consultation (RC),
- l'acte d'engagement (AE),
- le Bordereau des prix unitaires (BPU),
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP);
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP);
- le mémoire technique.

Ce dossier est disponible sur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ou en langue anglaise. Si le candidat remet, l'acte d'engagement, le CCAP et le BPU en anglais, en cas de problème d'interprétation ou de contradiction avec la version française de ces documents, la seule version faisant foi est la version Française.

Les candidatures et les offres des concurrents seront exprimées en **EURO**.

5.1. Document à produire

Le candidat remet à l'appui de sa candidature et de son offre, les documents suivants :

1°) Le formulaire DC1 (Lettre de candidature) à compléter, dater et signer : voir document dans le dossier de consultation

2°) Le formulaire DC2 à compléter, dater et signer : voir document dans le dossier de consultation

3°) Les attestations et déclarations ci-dessous :

- L'attestation permettant de justifier la qualité du signataire ou délégation de pouvoir identifiant le signataire par la personne habilitée à engager la société ;
- La déclaration sur l'honneur ci-joint à signer (voir document dans le dossier de consultation) ;

4°) L'acte d'engagement (A.E.), voir document dans le dossier de consultation

En application du Code de la commande publique, l'acte d'engagement n'a plus à être demandé signé dès le dépôt de l'offre. Seul le soumissionnaire informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Toutefois, afin de raccourcir les délais de traitement, le pouvoir adjudicateur incite les soumissionnaires à signer leur offre dès le dépôt du pli.

5°) Le BPU à compléter, voir document dans le dossier de consultation

6°) Un mémoire à compléter (voir trame jointe), voir document dans le dossier de consultation

6. CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Capacités professionnelles : références et effectifs du candidat,
- Capacités techniques : moyens matériels et techniques du candidat,
- Capacités financières : chiffre d'affaires global réalisées au cours des trois derniers exercices.

7. CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES

L'Ifremer analyse les offres sur la base des critères suivants :

- Le critère prix : 50 % de la note finale (NF),
- Le critère valeur technique : 50 % de la note finale (NT) sur la base de la trame de mémoire technique jointe au dossier et renseigné par le candidat ;

Chaque critère sera noté sur 20 puis pondéré.

7.1. Calcul de la note prix (à partir des montants en € HT)

Le prix est évalué en comme suit :

Prix évalué = montant du poste 20 du BPU + montant du poste 30 du BPU + montant du poste 50 du BPU

La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le « prix évalué » le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$$\text{Note de prix (NP)} = 20 \times (\text{Pmini}/\text{prix de l'offre analysée})$$

Pmini= prix le moins disant

7.2. Calcul de la note technique

La note technique (NT) est notée sur 20. Elle est évaluée sur la base des sous-critères suivants :

Sous-critères	Notes
1. Photos/données relatives à l'extraction de sédiments grossiers (sable, gravier, galets, etc.) à l'aide du système fourni	/5
2. Présentation du système : dimensions / poids / opérabilité	/5
3. Modularité du système et présentation des différentes configurations (3 m / 6 m / 9 m)	/5
4. Présentation du système sur nos navires, l'Anita Conti et le Côtes de la Manche, démontrant sa faisabilité opérationnelle.	/5

7.3. Calcul de la note finale

$$NF = 0.50 * NP + 0.50 * NT$$

Le marché est attribué au candidat qui obtient la meilleure note finale (NF) sous réserve d'être à jour de ses cotisations fiscales et sociales.

8. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé au candidat retenu de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous.

- 1) Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation,
- 2) Attestation de vigilance (6 mois),
- 3) Attestation de régularité fiscale,
- 4) attestations d'assurances civile et professionnelle.

Pour chaque cotraitant et/ou sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat retenu devra joindre également ces certificats ou les déclarations.

Si le candidat retenu est un candidat étranger il devra fournir l'ensembles des documents et informations listées à l'article 1.7 du CCAP.

9. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres papier sont interdites.

Le candidat doit transmettre **SON OFFRE PAR VOIE DEMATERIALISEE SUR LE SITE DE LA PLATEFORME DES ACHATS DE L'ETAT « PLACE »**

Le candidat doit se rendre sur le site Internet :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Cette plate-forme de dématérialisation permet de :

- télécharger le dossier de consultation des entreprises en acceptant les conditions d'accès et d'utilisation de la plate-forme (prérequis techniques, ...);
- poser des questions au pouvoir adjudicateur sur le dossier de consultation avant la remise des candidatures/offres ;
- répondre par voie électronique à la consultation.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique (sur la boîte mail de l'utilisateur inscrit) donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur. L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la plateforme ne sont pas traités comme des courriels indésirables ou des spams.

Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image .jpg, .png et de documents .html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ; Macros ; ActiveX, Applets, scripts, etc.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai. Il est conseillé de procéder au téléchargement du dossier sur la plateforme bien avant la date et heure limite de réception des offres. La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre. Par exemple, en disposant d'une bande passante effective de 128 kbps, une minute est nécessaire pour télécharger un fichier de 1 Mo.

Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en seront avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

Copie de sauvegarde autorisée

Le candidat qui dépose sa candidature par voie dématérialisée peut également faire parvenir une copie de sauvegarde dans les conditions fixées à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (NOR: ECOM1831545A). La copie de sauvegarde peut être transmise sur support physique électronique (CD-ROM, DVS-ROM, clé USB....) ou sur support papier (support physique électronique non admis).

Cette copie de sauvegarde doit parvenir à l'IFREMER avant la date limite de remise des offres indiquée dans la publicité et en page de garde du présent règlement de la consultation.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ». La copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante par courrier recommandé avec A.R. :

IFREMER

DAJF/Cellule Marchés

1625 route Sainte-Anne CS10070

29280 PLOUZANE

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Contact pour tous renseignements:

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

11. CALENDRIER PREVISIONNEL

- Date de publication sur la plate-forme PLACE : 16/09/2025
- Date Réception des offres : 16/10/2025 à 14h00 (heure de Paris)